

N° CP 6^e/2007
Séance du 16 MARS 2007

**PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2005, 2006 et 2007
Chapitre 204**

**Alimentation en Eau Potable (C012) - Assainissement (C013)
Hydraulique du Vignoble (C015) – Dégâts d'Orage (C015)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au Budget Primitif 2005 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2006/I – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2007/I – 6^{ème}/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 – Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire aux Programmes 2005, 2006 et 2007 d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement, d'Hydraulique du Vignoble et de Dégâts d'Orage, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :
 - Programme 2005 : un montant de subvention de 10 800 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2006 : un montant de subvention de 11 250 € pour l'Assainissement,
 - Programme 2007 : un montant de subvention de 2 240 € pour l'Alimentation en Eau Potable, de 155 620 € pour l'Assainissement, de 2 600 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble et de 11 225 € pour les Dégâts d'Orage.

L'imputation est la suivante : 204/20414/61.

- décide de transférer au bénéfice de la Commune des LIEPVRE la subvention de 1 950 € allouée initialement le 3 mars 2006 à la Communauté de Communes du Val d'Argent, pour la "Collecte route de Rombach-le-Franc à LIEPVRE" (Programme 2005 - opération AST03765).

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet	1.9. MARS 2007
Publication	2.3. MARS 2007

Pour le Préfet, le Procureur Général
de la République

 Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et pour le Préfet
Le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions